



Compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 23 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 23 novembre, à 8 heures 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS) de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite (CIAS) sur la convocation qui leur a été adressée le 17 novembre 2021 par la Présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Madame LAPOIRIE Catherine, Messieurs BESOZZI Daniel, LE LOARER Éric, TURCK Gilbert

Absents excusés : Mesdames NEGRI Colette, EMMENDOERFFER Jocelyne [pouvoir à Madame LAPOIRIE Catherine], Monsieur HUBERTY René

La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

POINT 1 - Jeunesse	:	Convention Territoriale Globale (CAF de la Moselle)	DCS N° 2021-005
---------------------------	----------	--	------------------------

POINT 1 - Jeunesse	:	Convention Territoriale Globale (CAF de la Moselle)	DCS N° 2021-005
---------------------------	----------	--	------------------------

Madame la Présidente rappelle que le Contrat Enfance et Jeunesse signé conjointement avec la CAF de la Moselle est arrivé à échéance le 31 décembre 2020.

Un nouveau dispositif de financement est mis en place à travers une Convention Globale Territoriale (CTG), toujours en partenariat avec la CAF de la Moselle.

Dans le cadre de la circulaire CNAF du 16 janvier 2020 relative au déploiement des CTG, la branche famille de la CAF encourage une contractualisation à une échelle plus large que celle des communes à travers l'échelon communautaire. Pour autant, l'élaboration de la CTG n'a aucune incidence sur la répartition des compétences entre l'échelon communal et communautaire du fait que la co-construction du projet social de territoire s'effectue dans le respect des compétences actuellement exercées par chacune d'entre elles.

L'enjeu principal dans l'élaboration de la CTG réside dans le décloisonnement et la transversalité entre acteurs du territoire pour établir une feuille de route des actions pertinentes à mener en faveur des allocataires sur l'ensemble du territoire. Cette dernière est issue d'un diagnostic partagé avec l'ensemble des 13 communes et le SIAS-CIAS de la Rive Droite, partenaires selon les priorités d'actions définies de manière concertée sur les champs suivants :

l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, les seniors, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre la pauvreté, le soutien à la parentalité et l'intergénérationnalité.

Ainsi, l'ensemble des engagements de la CAF de la Moselle et des collectivités partenaires (13 communes, SIAS-CIAS de la Rive Droite et CC Rives de Moselle) sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour Rives de Moselle, la CTG est mise en place à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Elle va progressivement se substituer aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) existant auparavant au niveau des différentes communes, au fil de leur renouvellement.

Les signataires, outre la CAF, concernent les collectivités disposant de compétences sur les différents champs couverts par la CTG, notamment en matière de politiques sociale, jeunesse : la Communauté de Communes Rives de Moselle, les communes de Antilly, Fèves, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange ; et les communes membres du SIAS-CIAS de la Rive Droite (Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Flévy, Trémery).

La situation sanitaire particulière de l'année 2020 a contraint la Communauté de Communes Rives de Moselle à réaliser ce travail d'élaboration dans des délais assez restreints et en ayant d'ailleurs confié une mission de réalisation du diagnostic et d'élaboration du plan d'actions au cabinet Uliaros Stratégie.

Par ailleurs, la CAF a, malgré tout, assuré la continuité du versement de ses financements en 2021, sur la base d'un engagement de principe des collectivités concernées à signer la CTG lorsque celle-ci serait finalisée. Au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition des priorités d'actions associant chaque commune sur chacun des champs d'intervention de la CTG a pu être menée à bien.

Ce travail réalisé par l'organisation de rencontres avec chaque commune et des ateliers thématiques élargis à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire se poursuivra dans le cadre d'un comité de pilotage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté de Communes Rives de Moselle et les autres collectivités partenaires.
- **acte** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires du territoire, de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et de développer des actions nouvelles.
- **précise** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.
- **désigne** Catherine LAPOIRIE comme représentante du SIAS au comité de pilotage de la CTG.

- **autorise** la Présidente du SIAS de la Rive Droite à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) et ses avenants pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, ainsi que tout autre document y afférent.

La séance est levée à 8 heures 45.

La Présidente,

*Catherine
LAPOIRIE*

Affichage fait le 29 novembre 2021

Approbation du PROCÈS-VERBAL de la séance du Comité Syndical du 23 novembre 2021

<i>NOM Prénom</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>	<i>Signature</i>
<i>LAPOIRIE Catherine, Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>NEGRI Colette, Vice-Présidente</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>HUBERTY René, Vice-Président</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>BESOZZI Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>EMMENDOERFFER Jocelyne</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>	<i>LAPOIRIE Catherine</i>	
<i>LE LOARER Éric</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
<i>TURCK Gilbert</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		